

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME D'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE TEBESSA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE CONSULTATION APRES INFRUCTUOSITE N° 09 /D.U.A.C /2025
N I F : 0999.1201.90171.29

Conformément aux dispositifs de l'article N°65 du décret présidentiel N°15/247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Tébessa, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation après infructuosité n° 09/duac/2025

Paru dans le quotidien national : en arabe «EL MASSA » en date du 2025/10/28 et en français « la nouvelle république» en date du 2025/10/27 concernant le Projet :
Opération: Étude, Suivi, Réalisation et Equipement d'un groupe scolaire type B à Hay el Homer Commune de Negrine (Programme complémentaire 2021).

Projet : Réalisation d'un groupe scolaire type B à Hay el Homer Commune de Negrine.

- ✓ Lot n°03 : Cantine 100 repas (TCE).
- ✓ Lot n°04 : 01 Logement [01 Logt F4] (TCE).

Après L'Analyse et l'évaluation des offres techniques et financières des soumissionnaires, l'attribution Provisoire du marché est comme suit :

COMMUNE	Intitule du projet	LOT	Entreprise	Délai de réalisation	Montant TTC (DA)	Motif de sélection
Negrine	Projet : Réalisation d' un groupe scolaire type B à Hay el Homer Commune de Negrine.	Lot n°03 : Cantine 100 repas (TCE).	SARL EL FALAH SERVICES GHERAISSA ALI NIF : 001339054360204	3MOIS	16 108 163.92	Moins disant offre qualifiée techniquement
		Lot n°04 : 01 Logement [01 Logt F4] (TCE).	SARL EL FALAH SERVICES GHERAISSA ALI NIF : 001339054360204	3MOIS	7 097 979.36	Moins disant offre qualifiée techniquement
		Lot n°05 : Installation d'énergie solaire.	infructueux (manque couverture financière)			

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya, dans un délai de (10) dix jours à compter de la première publication du présent avis, et conformément a l'article 82 du décret présidentiel N°15/247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.